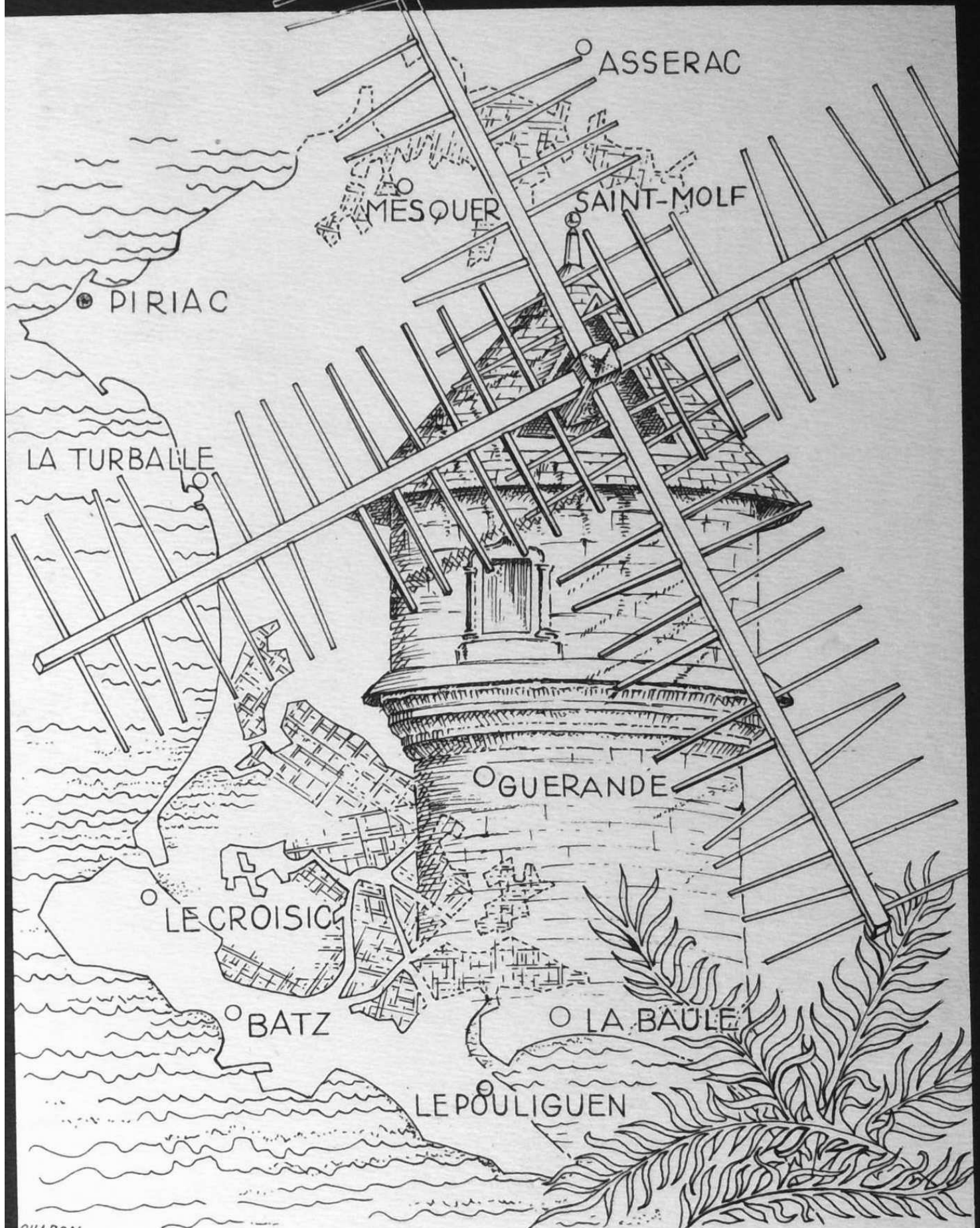


pen kiriak



CHAPON

Sommaire

- EDITORIAL page 1
- ANIMATION
 - D'une note à l'autre page 2
 - L'exposition Jules Verne page 3
- SAUVEGARDE DES SITES
 - Les remblayeurs page 4
 - L'affaire du chemin de Sissac page 7
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 - Pour une révision de la définition des POS page 8
 - Les D.D.E. face au phénomène associatif page 10
 - La vie de l'Association page 13
- LE PATRIMOINE PIRIACAIS
 - Au sujet du calvaire de Pen ar Ran page 15
 - La sauvegarde du littoral page 17

Rédaction et Administration : 14, route de Kervin - Piriac sur mer
44420 La Turballe - Tél. 16 (40) 23-31-60

Directeur - gérant : Jacques Bachelier.
Abonnement 1982 : 40 F (sans le n° spécial)
Le numéro 1981 : 10 F
Le numéro 1982 : 11 F

C.C.P. : NANTES 85-95 B
Publication périodique : Commission Paritaire n° 62009

Dépôt légal 4^e trimestre 1981
Les articles publiés ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord exprès de la rédaction.

Identification ISSN - 0222-9854
Minist. 183170

ATELIER JEAN-MARIE PIERRE - 44510 LE POULIGUEN - 40/ 60.14.99

EDITORIAL

pen kiriak

SE FEDERER :
UNE NECESSITE POUR LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

Cette prise de conscience n'est évidemment pas nouvelle. Cette nécessité devient évidente à la veille de la publication des nouvelles réglementations de la vie associative et leur application aux associations dites d'environnement qu'elles soient ou non AGREEES.

Quelle est la situation en Loire-Atlantique ?

Il existe une Union Départementale à laquelle PEN KIRIAK vient d'adhérer. Cette Union est récente et n'a pas encore fait l'unanimité. Mettons cartes sur table, notre opinion est que ce manque, provisoire, de plein succès est dû à la transformation pure et simple du COMITE DE PROTECTION DE LA NATURE en U.D. sans que les structures en soient modifiées. Pourtant, si l'U.D. se fait, cela sera grâce à la ténacité du Président GLOTIN dont la combativité a obtenu des résultats déjà importants.

Mais la poussée grandissante des Associations locales rend de moins en moins adaptées les structures de l'ex-Comité.

Ainsi, en presqu'île guérandaise il existe une dizaine d'associations d'environnement au niveau local, autant de groupements de défense des marais salants, quelques associations locales polyvalentes (sites et culture historique) et enfin des délégations de sociétés régionales ou nationales (pêche, chasse, SSNOF, SEPNB, TCF,...).

Chaque entité a sa personnalité et entend la garder. C'est pourquoi, si l'U.D. entend rester représentative, elle est amenée à revoir ses liaisons avec les associations de base : il paraît difficile en effet qu'un «DELEGUE CANTONAL» puisse régler les affaires du canton. S'il a ce pouvoir c'est qu'il appartient à une association locale et cet échelon fait double emploi. S'il n'a pas ce pouvoir et qu'il ne sert que de correspondant de l'U.D. il n'est qu'une boîte à lettres qui freine les liaisons entre la base et l'état-major de l'U.D. Son rôle déjà inutile, peut être néfaste s'il n'est pas toujours disponible. Ce serait en effet altérer les deux qualités maîtresses des associations : rapidité et souplesse.

L'U.D. consciente de ce problème avait demandé à son vice-président M. Boudiot de réunir le 12 septembre à La Baule les groupements locaux. Huit associations furent invitées et quatre délégations de sociétés départementales.

Seuls, les Amis du Croisic et la Protection des Sites de La Baule, se sont abstenus. Décision liée, pense-t-on, à la création par les Amis des Sites de Mesquer d'un groupe dit «Fédération pour la Protection de la Presqu'île Guérandaise», appellation litigieuse, diffusée par la presse et qui a déjà créé des confusions.

Cette réunion de La Baule a eu plusieurs aspects positifs : le premier étant d'établir des contacts et de s'entraider sur des problèmes déjà résolus par certains. Mais l'essentiel du débat a presque immédiatement tourné sur les relations base-U.D. sur intervention du délégué de PRO-SI-MAR. A l'unanimité il a été demandé que l'U.D. procède à un recensement exhaustif des associations d'environnement agréées ou non de la Loire-Atlantique et les invite à une réunion générale exceptionnelle pour RECUEILLIR leurs avis sur le fonctionnement de l'Union Départementale au lieu de RECEVOIR les avis de l'U.D.

Depuis cette réunion des contacts bilatéraux se sont établis en presqu'île, encore à l'initiative de PRO-SI-MAR qui a soumis à tous un projet de communiqué de presse : «LE PHENOMENE ASSOCIATIF DANS LES COMMUNES DU LITTORAL»

>>> Suite page 17

D'UNE NOTE A L'AUTRE

Commencer un article par la fin est-ce bien logique ? Ce n'est pas, du moins ce que l'on nous a appris en classe.

Et pourtant, cet article commencera par ce qui devrait être sa conclusion. Pourquoi ?

Parce que d'abord l'idée que nous développons ici nous tient à cœur, et qu'ensuite elle est finalement de portée générale et peut s'appliquer à de nombreux domaines ou autres cas d'espèce.

Nous voulons parler de l'information, de la difficulté à la faire passer. En temps normal ce n'est pas facile à réussir, et chacun d'entre nous a pu en faire l'expérience, mais en période de vacances cela devient une gageure.

En effet, à cette époque, les rythmes de vie se modifient totalement : certains qui menaient une vie bien réglée sont obligés d'accepter le surmenage, d'autres au contraire, les plus nombreux, viennent du survoltage et recherchent avant tout la décontraction et la rupture totale avec ce qui leur rappelle leur précédent état de vie, entre autres les médias traditionnels : presse, radio, publicité ne les atteignent plus, la détente est sans doute à ce prix.

Alors les méthodes d'information de type traditionnel n'ont plus que très peu d'impact, il faut y suppléer, nous mettre sur la même longueur d'ondes que les organisateurs de spectacle, qu'il s'agisse de gens de la balle avec les cirques ou les organisateurs de réjouissances populaires. Mais, nous direz-vous, où voulez-vous en venir ? nous en sommes toujours à notre titre : d'une note à l'autre.

Nous y arrivons. Pen Kiriak a donc organisé cette année deux concerts au lieu de quatre l'an passé, avec un auditoire moyen, disons plutôt insuffisant, mais de nombreuses personnes nous ont fait savoir que l'information avait été mal faite puisqu'ils n'avaient pas été prévenus. Nous en tirons deux enseignements : le premier c'est qu'il faut d'autres moyens d'information, le second c'est qu'il existe sans doute à Piriac un public pour faire une bonne salle aux musiciens que nous invitons et finalement ces reproches nous réconfortent.

Et maintenant quelques mots sur ces deux concerts.

Le premier en Juillet, avec Elisabeth Wilson à l'orgue et Michel Tizon au hautbois. Ces deux virtuoses amateurs de haut niveau ont adopté Piriac et le public les a adoptés, chaque année ils se produisent en presqu'île guérandaise avant d'aller se faire entendre au Canada ou, comme cette année, en Allemagne de l'Ouest. Le choix de leur programme extrêmement varié, la qualité des interprètes et leur gentillesse à l'égard du public, donnent à cette soirée une tonalité chaleureuse et bien sûr aussi pleine d'harmonies au plein sens du terme.

Le second concert fut donné en Août avec l'excellente formation suisse : l'ensemble à cordes Marignac de Genève, composé de quinze musiciens dirigés par l'excellent chef Roberto Sawicki.

Ce fut incontestablement un grand moment de haut plaisir musical et le public ne s'y est pas trompé. Par ses applaudissements et ses rappels il a tenu à exprimer aux musiciens le plaisir qu'il en recevait. Ce fut successivement : un Concerto grosso de Geminiani, un étonnant Concerto en écho de Vivaldi où un violon principal et un violon en écho se répondent tandis que l'orchestre soutient cet apparent dialogue, un quatuor de Telemann et enfin une œuvre pittoresque et pleine de vie le Don Quichotte de Telemann. Pour résumer en quatre mots : excellent programme, remarquable soirée.

Si conclusion il doit y avoir, ce sera de maintenir et de développer ce qui a été fait. Un dernier mot, peut-être le plus important. N'y aurait-il pas parmi nos lecteurs ou dans leur entourage une ou plusieurs personnes qui s'intéressent à la musique ? Ne pourraient-ils pas alors se manifester : ils seraient accueillis à bras ouverts.

Jacques GUILMET



L'EXPOSITION JULES VERNE

Je ne puis que reprendre l'idée de Jacques Guilmet à propos des manifestations musicales que nous avons organisées.

La plupart des estivants recherchent la décontraction et la rupture totale avec leur vie habituelle. Ainsi ils portent peu d'attention à des manifestations à impact culturel surtout si elles ne sont pas une expression de la vie du pays. Ceci est valable aussi pour les Piriacais qui ne trouvent intérêt que dans la présentation des choses bien à eux. Il a fallu constater que JULES VERNE ne motivait ni les estivants ni les habitants et ainsi cette exposition, pourtant remarquable, n'a pas eu le succès public qui fut celui de nos expositions antérieures.

Par contre, avec les manifestations musicales, elle a contribué à assurer notre notoriété près des milieux officiels et nous pouvons considérer que nous sommes admis comme un groupe dynamique et fiable malgré le si peu d'aide de la Municipalité.

Forts de cette expérience, nous allons essayer pour l'année prochaine de mettre en place une exposition se rattachant au pays et à sa vie, ce pays que nous aimons et dont nous essayons d'en montrer et d'en conserver la beauté.

Francis REDUREAU

LES REMBLAYEURS

Oui, certains gestionnaires locaux sont atteints de cette manie : gagner sans cesse de nouveaux espaces prélevés sur ce qu'ils nomment des espaces nuisibles car humides. En toute candeur : pour le bien des résidents ou des touristes !

En presqu'île guérandaise, comme dans bien des zones littorales, ils arasent, tels Attila disent certains, ils nivellent, ils sont des magiciens : toute herbe, toute fleur qu'ils touchent se mue en terre nue, puis en asphalte ou en béton. Etrange et inquiétant pouvoir qui permet de modeler l'espace naturel à leur volonté : bois abattus, vallons et ruisseaux comblés, chemins creux sinueux et ombragés devenus routes rectilignes et bitumées, enfin marais, dunes et grèves remblayés et nivelés.

Tout est bon pour préparer l'an 2000 de la platitude et de l'uniformité : remblais ordonnés ou tolérés avec n'importe quoi ; terres, gravats, ordures jusque sur les plages ou les marais salants ; ah ! l'an 2000 ne manquera pas de parkings ou d'espaces pour buildings.

Mais pour quoi et pour qui ? Qui viendrait alors en touriste dans des sites ayant perdu caractère et personnalité spécifique ?

Mais qui peut donc autoriser volontairement ou par laxisme, un tel saccage pour CONQUERIR quelques hectares ?

Ce sont hélas certains élus, ceux là même qui ont été choisis par leurs concitoyens. Faut-il donc penser que les habitants de la presqu'île sont solidaires de cette entreprise de destruction du milieu naturel ?

Quelle est donc la motivation réelle de ces remblayeurs ? Ce n'est même pas la politique car on recense autant d'exactions dans une commune de «gauche» que dans une commune de «droite».

Mais le tourisme n'est pas tout, aussi pour ceux qui vivent en presqu'île les inquiétudes sont pires : c'est un nouveau coup bas à l'économie locale comme à la qualité de la vie.

Déjà une politique de centralisation excessive a fait disparaître écoles, usines, commerces, sans parler des moulins à vent et même des juges de paix. On va maintenant faire disparaître la pêche et la saliculture : activités humaines vraiment typiques et qui sont d'ailleurs aussi l'un des attraits touristiques de notre pays.

La saliculture, activité bimillénaire née des besoins de la conservation du poisson a évidemment changé d'intérêt économique mais elle est restée d'un intérêt sociologique et écologique de premier rang. Rare activité qui unit fortement l'homme à la nature, l'entretien du marais favorise la richesse de la faune marine par son plancton, par ses frayères : plus de marais, plus de pêche. Que deviendront Le Croisic et La Turballe ?

Tout cela est archi-connu, démontré, rabaché sans arrêt, mais certains s'en moquent traitant même la pêche de folklore et les paludiers de faineants ou de marginaux.

D'autres élus comme quelques organismes autorisés et compétents essaient de réagir en écoutant les naturalistes et, en premier lieu, les paludiers. Mais c'est déjà tard car l'espace dégradé ne se reconstitue jamais plus.

L'urgence est donc de conserver d'abord ces milieux, surtout les salines. Dans une saline tout élément doit garder son intégralité, le système hydraulique doit être maintenu.

Mais il n'y a plus de problème ! disent certains : la marina du Grand Traict a vécu, la rocade de La Baule aussi.

Oh si ! Ces remblayeurs - aménageurs n'ont pas désarmé, ils ont changé de tactique : plus de grandes opérations d'envergure, le grignotage discret mais permanent. On se pare du masque de défenseur des sites pour mieux les laisser (ou les faire) se dégrader.

Au Syndicat Intercommunal toutefois, à défaut de pouvoir direct, on continue les études en faveur des marais salants. Ainsi en 1980 le SIVOM a confié à Mesdemoiselles PERRIER et GOSSELIN une actualisation de l'Inventaire Foncier.

Ces auteurs, en contact direct avec les paludiers, ont abordé sous un angle original cet inventaire à savoir : salines en activité, salines récupérables dans l'année, salines irrécupérables sans très gros travaux et salines abandonnées ou comblées. En Juin 81, une nouvelle étude, indépendante cette fois, a été publiée : «MARAI S POUBELLE», suite détaillée de l'inventaire des salines comblées. Ce document n'est pas polémique, c'est un recueil de faits appuyés de photos et étayés des raisons scientifiques de la nécessité de la protection de cette zone, classée dans les dix premiers milieux humides Européens d'intérêt fondamental.

Un tel document ne peut laisser indifférent et notre rôle, je n'hésite pas à dire même notre conscience, est de le faire connaître à tous pour déclencher enfin une réaction officielle.

Pen Kiriak doit être solidaire car la presqu'île est un tout, le meilleur exemple en est l'usine d'assainissement de Livery qui reçoit les effluents de toutes les communes. Livery : le pire emplacement qui soit, amputant le marais, l'embaumant, menace permanente pour l'environnement spécialement par l'absence d'épuration bactérienne. Nous en reparlerons car l'assainissement de la presqu'île n'a pas fini de faire parler de lui.

Le rayon d'action de Pen Kiriak porte aussi sur Mesquer et Saint-Molf. Là aussi, si Pen Kiriak se manifeste peu c'est que, comme pour le bassin de Guérande, des associations et groupements actifs y font du bon travail. Mais une voix de plus ne semble pas inutile pour empêcher de nouvelles nuisances. Si les avis sont partagés en ce qui concerne les nuisances de l'aquaculture, il n'en est pas de même ni pour les remblais sauvages, ni pour le projet de rejet d'eau d'exhaure d'une future mine d'uranium (Le Cormier). Mais ici le Maire de Mesquer est vigilant, prépare des dialogues publics, sevit si nécessaire. Mais la COGEMA est une compagnie puissante agissant, dit-elle, pour l'intérêt national (et la santé publique n'est-elle pas aussi d'intérêt national ?). Une similitude d'impact est très loin d'être suffisante et les menaces demeurent non seulement pour le sel mais aussi pour la conchyliculture.

En dehors de ces milieux humides exceptionnels que constituent les marais salants, il en est d'autres, moins spectaculaires mais non moins utiles.

Citons-en trois, bien connus à Piriac, de destruction plus ou moins avancée : Le vallon de Brandu partiellement comblé en aval et sur certaines rives. Son exutoire vers la mer a été mal calculé et désormais le biotope est totalement bouleversé puisqu'en pleine saison sèche il reste rempli d'eau plus ou moins propre.

Le vallon de Pors er Ster : une marina de 4000 lits devait s'y construire en creusant un bassin marin dans le vallon. Le POS a interdit l'opération. Cependant la mairie de Piriac y effectue un remblai qui peu à peu grignote l'espace vert, ceci étant pourtant aussi interdit par le POS.

Le palud de Lérat : celui-là est remblayé depuis longtemps et sera bientôt aménagé en espace récréatif agréable. Cependant ce palud était le «poumon» de l'étier et du ruisseau de Kervin, empli à chaque marée, c'était l'épurateur naturel idéal, désormais allez voir sur place le cloaque qui stagne et qui pollue port et plage !

SAUVEGARDE DES SITES

Ces trois exemples des réalisations de nos apprentis sorciers, sans être aussi dramatiques et importants dans leurs conséquences que pour les marais salants montrent le danger de jongler avec la nature. Il existe encore d'autres exemples d'agressions ayant détruit le milieu naturel, nous en avons déjà parlé mais il est instructif de les rappeler :

La Turballe

- remblai d'une vasière pour le parking route de Pen Bron
- remblai de dunes (plantées par l'O.N.F.) pour le parking du V.V.F.
- construction d'un camping municipal sur la dune connue pour sa flore exceptionnelle : la première tranche de travaux a consisté à remblayer une dépression par des boues de Livréy riches en bactéries, dont des pathogènes. Le même genre de remblai opéré à La Turballe et à Batz sur des terrains de sports a provoqué l'intervention de la DDASS.
- remblai d'une vasière à la Croix de l'Anse par la SOBEA
- vasière polluée par un dépotoir à Lergat.

Piriac

- comblement de la côte à Boudicois, Port-Lorec et Port-Georges : à ce dernier point une condamnation pénale est intervenue.
- comblement d'une partie du bois de la Justice
- dépotoir municipal : comblement d'une carrière non conforme aux règles d'épandage contrôlé.

Tout cela a-t-il l'importance que nous leur donnons ici ? A vous de juger. Si vous partagez notre inquiétude, envoyez-nous vos idées. En voici une, jusqu'ici repoussée par les parlementaires locaux : inclure toute la presqu'île ou ses milieux humides dans le PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE.

A mes yeux, ce serait là l'une des meilleures façons d'assurer le gros entretien du marais, tout en développant une véritable infrastructure économique et scientifique. ●

Jacques Bachelier

LES VIVIERS DE PIRIAC SONT REMIS EN EXPLOITATION

Voici quelques premiers détails en style télégraphique :

- Permis d'exploitation accordé par les affaires Maritimes.
- Concession de 25 ans pour une surface cultivable de 800 m².
- Concessionnaire Théophile JULIO qui envisage :
 - Elevage et grossissement de crustacés : tourteaux, étrilles, homards (femelles grainées); coquillages, huitres, palourdes, pétoncles et ormeaux.

Le L.E.P.E. de Guérande (Section Conchyliculture) en collaboration avec le locataire du vivier procédera à des expériences dans quelques cellules. ●

SAUVEGARDE DES SITES

L'AFFAIRE DU CHEMIN DE SISSAC

C'est l'affaire du serpent de mer.

Projetée depuis plus de vingt ans, la «déviation de Lérat» encore appelée «troisième pénétrante sur Piriac», est réapparue discrètement en Juin dernier sous l'innocente enquête d'expropriation pour cause d'utilité publique d'une parcelle de terrain «pour le prolongement du chemin de Sissac».

Pourtant, dans les années 60 puis, lors de la préparation du Plan d'Occupation des Sols, l'autorité de tutelle a été constamment opposée à ce projet qui déclencherait une spéculation immobilière encore jamais vue à Piriac. Le plus grave étant la destruction du peu d'espaces verts restant dans le sud-ouest de la commune.

On assiste déjà au nord-ouest à la prolifération de lotissements sans plan d'urbanisme général, sans âme, sans animation, sans commerces. Des lotissements qui seront morts dix mois sur douze car presque tous habités par des résidents secondaires. Est-ce cela le Piriac de demain ?

Toujours est-il que cette enquête du Chemin de Sissac a inquiété les riverains d'autant plus que la presse ayant interviewé le Maire s'est bien entendue confirmer le projet de pénétrante. L'enquête publique a eu lieu tout le mois d'Août et toutes les dépositions sauf une ont été contre le projet. Pen Kiriak a soulevé en outre l'irrecevabilité par appellation erronée puisque le chemin de Sissac existe bel et bien depuis plusieurs années parfaitement viabilisé à... moins de vingt mètres de cette voie nouvelle qu'on veut ouvrir.

Cela n'a pas empêché le commissaire enquêteur de donner une conclusion favorable.

Mais l'affaire n'est pas terminée car, au moment où nous écrivons ces lignes (fin Octobre) le Préfet est à nouveau saisi du dossier. ●

(à suivre).

LA MALADIE DES ORMES

Elle se développe d'une façon inquiétante. Dans un prochain bulletin nous en reparlerons et indiquerons les traitements préventifs et curatifs communiqués par Monsieur Mahieu, Chef du Service de Protection des Végétaux. ●

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour une Révision de la Définition des Plans d'Occupation des Sols

Les plans d'occupation des sols, les POS, ne sont pas encore tous publiés. Les premiers prescrits (PORNICHET par exemple pour la Loire-Atlantique) ont déjà atteint leur échéance de cinq ans sans que le législateur n'ait jugé bon de modifier les défauts les plus criants.

Ces quelques lignes n'ont d'autre but que d'attirer l'attention des responsables sur trois points essentiels pour les POS des zones touristiques et littorales.

I - CAMPING, CARAVANING et habitations légères de LOISIR.

Malgré de nombreux décrets dont celui du 4 septembre 1980, les POS n'ont pas défini de zones spécifiques.

Or, comme le nombre d'usagers est deux à trois fois supérieur aux capacités d'accueil, comme chacun veut être : «le plus près de... la plage..., les commerces..., les bois..., etc» c'est l'anarchie la plus totale au grand dam des sites, de l'hygiène, du calme et... des finances des usagers eux-mêmes.

II - ZONES dites NATURELLES

L'esprit du législateur voulait que les zones N soient vraiment naturelles. Qu'en est-il ? On voit des résidences secondaires en zones NC agricoles mais surtout très légalement, en zone NA fleurissent les lotissements, la loi actuelle le permet !

C'est une véritable duperie d'appeler ces zones naturelles alors qu'elles sont équipées comme des zones urbanisables UC.

Résultat une spéculation éhontée : des promoteurs raflent ces terres à bas prix et gagnent de 100 à 500 % sinon plus malgré une infrastructure partiellement à leur charge.

Résultat aussi : les notions d'économie urbanistique totalement bouleversées, une dispersion de l'habitat irrationnelle qui pèse lourd sur les finances locales (routes, adductions diverses etc...)

Résultat enfin : la nature qui diminue comme une peau de chagrin.

III - ZONES COTIERES

Différentes directions, circulaires et autres décrets ou déclarations présidentielles des six dernières années affirmaient la volonté de sauvegarder le littoral non encore bétonné. Alors pourquoi des zones U entre routes de «lido» et la mer ? pourquoi l'ouverture de nouvelles routes parallèles au rivage à moins de 300 mètres de la côte ?

Pour ces trois premiers exemples nous réclamons instamment aux Autorités Compétentes et aux Parlementaires concernés de proposer d'urgence une modification des lois et décrets sur les Plans d'Occupation des Sols. ●

Association Pen Kiriak
14, route de Kervin
PIRIAC sur MER
44420 LA TURBALLE
Tél. 16 (40) 23-31-60

LE PASSÉ DE LA PRESQU'ILE GUERANDAISE

RETENEZ DES AUJOURD'HUI CETTE PUBLICATION

(supplément au n° 14)

dès maintenant l'ensemble comprend plus de 60 pages

Sommaire

- A propos de l'histoire locale
- Préhistoire : Escoublac 600 ans avant J.C.
Les monuments mégalithiques de Piriac
- Waroch : premier Piriacais célèbre
- Les origines du pays et la toponymie
- A propos du Fort Baron
- Assérac, fief des Templiers
- La disparition du quartier St Michel de Piriac
- L'épopée de l'étain de Piriac de l'antiquité à nos jours
- La construction du môle de Piriac 1758-1786
- L'histoire de la pêche
- Bibliographie inédite d'histoire locale
 - générale
 - œuvres d'Henri Quilgars
- Les énigmes de l'histoire piriacaise : La bataille des Cardinaux.
- Un nouveau môle pour le port de Piriac... en 1758.

AVIS IMPORTANT

ADHESION ET ABONNEMENT 1982

Par suite de l'édition du supplément au n° 14 vous pouvez dès aujourd'hui nous adresser vos souscriptions :

NOM : Prénom :

Domicile et résidence :

- adhère à Pen Kiriak pour 1982 (sans bulletin) (10 F)
- souscrit l'abonnement simple au bulletin (40 F)
- souscrit l'abonnement avec le supplément au n° 14 (50 F)
- souscrit au seul supplément (25 F)

Veillez regrouper en un seul chèque votre versement (10 + 40 = 50 F ou 10 + 50 = 60 F suivant votre choix) - D'avance merci.

Les Directions Départementales de l'Équipement face au phénomène associatif

Cette étude * terminée en Février 1981 mérite d'être portée par quelques extraits, à la connaissance des adhérents à Pen Kiriak... et aux élus locaux.

Voici ces extraits :

Autant les associations d'animation sont acceptées et même suscitées par les élus, autant les autres types d'association provoquent, dans un premier temps du moins, un mouvement de rejet de la part des élus, car ils s'estiment atteints dans la légitimité de leur pouvoir, et entendent conserver leur possibilité d'arbitrage local vis-à-vis de leurs concitoyens et de l'administration au nom de l'intérêt général.

La création d'une association (à la différence de l'adhésion) ne constitue pas un acte neutre, gratuit et facile. Cette caractéristique a été largement soulignée, tant par les responsables d'associations que par certains de leurs partenaires, même opposés au mouvement associatif.

En ce sens, on peut avancer (même si c'est contesté par certains élus ou certains subdivisionnaires par exemple, cf. ci-après) que la création d'une association correspond à un « problème » : fait nouveau de société (pollution, urbanisation, circulation...), intérêts économiques menacés (terres agricoles...), intérêts particuliers (expropriations...), on utilise ce problème pour d'autres objectifs... Et que ce « problème » n'a pas été pris en compte (à tort ou à raison) par les élus, la D.D.E.... (la technocratie).

Ces associations sont donc amenées à la fois à :

- proposer des actions constructives, originales, et donc éventuellement en conflit avec d'autres actions présentes par ailleurs ;
- s'opposer à des projets ou réalisations qui leur semblent incompatibles avec leurs propres orientations.

De ce fait, elles développent un discours cohérent, global, utopique pour certains ; elles sont amenées à acquérir un niveau technique pour dépasser la critique et proposer de nouveaux choix ; elles tendent à devenir un contre pouvoir politique et/ou technique ; dans une certaine mesure, elles ont l'initiative du mouvement ; elles tendent à devenir des organismes complexes, structurés et organisés.

- les résultats acquis doivent être largement diffusés, soit pour convaincre directement les décideurs, soit pour créer un mouvement d'opinion et une pression politique, soit pour entretenir la notoriété de l'association. Les moyens de diffusion des résultats peuvent être autonomes ou emprunter le canal des médias :

* Etude nationale du Ministère de l'Environnement du gouvernement Barre, menée sur Bouches du Rhône, Eure, Isère et Loire-Atlantique.

Quoi qu'il en soit, le pouvoir des associations nous est apparu comme pouvant s'exercer à quatre titres principaux :

- bloquer un projet définitivement, ou du moins le retarder durablement.
- modifier plus ou moins complètement un projet jugé inacceptable.
- faire évoluer l'état d'esprit, le système de référence explicite ou implicite des décideurs : ce pouvoir des associations est moins spectaculaire, il n'est pas mesurable ou repérable comme l'obtention ou le rejet d'un projet, mais il correspond incontestablement à une réalité en général reconnue par les décideurs eux-mêmes.
- faire évoluer les pratiques des administrations.

- dans certains cas, il semble que l'essentiel de l'activité des associations ait été repris à leur charge par les élus à l'occasion d'un renouvellement de l'équipe municipale (les associations ayant pu contribuer à ce renouvellement par la nature des problèmes qu'elles posaient et la sensibilisation qu'elles apportaient).

- dans les autres cas, les associations gardent une action revendicative à l'égard des élus ; elles constituent incontestablement un contre-pouvoir local, plus ou moins bien accepté, mais dont il est tenu compte (qu'il s'agisse d'accepter ou de refuser les revendications présentées).

Ce sont les élus qui défendent les valeurs du quantitatif, du développement économique et de l'emploi, de l'exploitation extensive et à court terme ; et ce sont les associations qui défendent les valeurs plus anciennes du qualitatif, de l'esthétique, du maintien d'un cadre traditionnel pour le long terme.

Une première tendance (et parfois unique) semble être de nier la représentativité d'une association et plus généralement de ne reconnaître pour seule légitime que la représentativité de l'élu.

Une seconde tendance plus générale (considérée comme plus réaliste) existe toutefois, qui est de reconnaître à une association une certaine représentativité mais de relativiser celle-ci en fonction d'autres intérêts divergents. En d'autres termes, l'élu tend alors à garantir son pouvoir, sa marge de manœuvre, en s'instituant comme arbitre entre des représentants d'intérêts divergents.

En Loire-Atlantique, une utilisation des associations assez semblable dans son principe peut être remarquée à l'égard du « suivi » des opérations d'urbanisme. Encore très informelle, une telle pratique tend à reconnaître aux associations un rôle privilégié pour détecter des architectures aberrantes ou des projets contraires aux règlements d'urbanisme.

D'une façon générale, et ce quelle que soit la nature de l'association, une partie des fonctionnaires reconnaît que l'association possède une connaissance du terrain qui, même si elle est présentée de façon partielle, manque à la D.D.E.

Il semble en particulier que l'association possède une connaissance des éléments symboliques d'un territoire qui est le fruit d'une culture historique locale et de spécificités propres à une zone d'habitat qui se transmettent de génération en génération, font partie des références communes d'une communauté humaine mais ne sont pas écrites voire explicitées bien qu'elles constituent un des supports les plus structurant de l'environnement immédiat. Ces éléments ne sont bien entendu que très rarement pris en compte par le niveau technico-administratif. Leur ignorance suffit alors à justifier le rôle des associations.

Une attente très forte existe chez les associations : l'accès officiel pour les associations à toutes les informations. Cette attente est très explicite dans certains départements. Toutes les associations rencontrées souhaitent avoir accès à tous les documents qui sous-tendent un projet et que cet accès soit institutionnalisé et officialisé dans les pratiques de la D.D.E. à tous les niveaux de la hiérarchie. L'accélération de la mise en application de la loi sur la mise à disposition du public des documents administratifs est en ce sens un point de départ indispensable.

«L'union fait la force»

La prise de conscience dans la population de la nécessité de se regrouper pour agir ou du moins se faire entendre semble de plus en plus partagée dans les départements étudiés. Le recours à des médiateurs au plan individuel et les aléas qu'il comporte prend du recul par rapport aux possibilités d'actions directes que permet l'association.

L'urbanisation bétonnière, les grandes infrastructures, images de la technocratie et de ses échecs, sont contestées au profit de thèmes humanistes visant à harmoniser la relation entre l'homme et son environnement («Changer les choses, que la vie soit autre, redevenir des humains, éviter l'irréversible, urbanisme intégré, etc.»).

Entre les dirigeants d'une association, entre les militants, entre les animateurs ou les utilisateurs d'une action, un certain nombre de liens se tissent, une micro-société se crée dans laquelle ils se «sentent bien» qui leur apporte un environnement plus amical ou protecteur que celui de la «vie normale». ●

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale 1981

Pen Kiriak s'est réunie en assemblée générale le 28 juillet, à Piriac. Le rapport moral et le rapport financier furent successivement adoptés de même que le montant de la cotisation 1981 à 50 F. Le tiers sortant du conseil d'administration a été renouvelé avec la nomination d'un délégué pour Guerande, et d'un pour Assérac.

Au cours du rapport moral furent évoquées les principales actions de l'exercice écoulé et notamment les chenilles processionnaires, le classement de l'île Dumet, la protection des falaises de Kerdrien, les mines d'uranium, les relations avec la DDASS et la sauvegarde des chemins pédestres.

Les modalités d'agrément obtenues par l'association furent l'objet d'un exposé rappelant l'intérêt de cette procédure offerte aux associations qui exercent leur activité dans le domaine de l'environnement.

>>> Suite page 14

UN PATRIMOINE DE NOS COTES : LA PECHE A PIED



Plaisir et détente pour les uns....



...Exploitation destructrice, à l'assaut des records, pour les autres.

Un arrêté préfectoral donne l'agrément pour Piriac, un autre pour les autres communes voisines : La Turballe, Mesquer, Saint-Molf et Guérande. Ceci ouvre des possibilités d'action pour la sauvegarde des sites et, en plus pour Piriac, donne accès aux documents du P.O.S. qui ne peuvent être refusés.

Il a été évoqué l'«Etude pour un programme de 10 ans du Conservatoire du Littoral» pour la presqu'île.

Enfin, il fut traité des animations de l'année écoulée de même que de celles qui restent à réaliser : un concert le 5 août, et l'exposition Jules-Verne du 5 au 14 août.

L'assemblée a donné son accord pour adhérer à l'Union départementale des Associations de Protection de la Nature qui regroupe déjà 46 associations et est officiellement représentée auprès des pouvoirs publics.

La constitution d'une fédération des associations de la Presqu'île est notée, Pen Kiriak pourrait être amenée à y adhérer.

Une des questions de fond posée à l'assemblée fut de solliciter son avis sur les formes d'intervention de l'association lors d'une enquête publique correspondant à sa vocation : un exemple concret est donné par l'enquête d'utilité publique qui est ouverte en août pour le chemin de Sissac, pour laquelle, après un exposé sur plan, il apparaît à l'assemblée que Pen Kiriak doit intervenir contre la requête, motifs à l'appui ; il est de plus demandé aux adhérents d'appuyer cette position en déposant à titre personnel sur le registre ouvert en Mairie de Piriac.

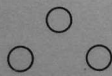
Quelques autres points méritent d'être signalés par l'importance de leur impact pour l'avenir de la station :

Falaise de Kerdrien : environnement, ponts et chaussées maritimes et équipement ont tous indiqué leur volonté de protection à Pen Kiriak, soit par la pose d'obstacles en enrochements, soit par le creusement de fossés empêchant la circulation.

Pêche à pied : le quartier maritime de Saint-Nazaire doit fournir des documents précis à Pen Kiriak.

Chenille processionnaire : l'avis de l'assemblée est de réclamer une seconde campagne de lutte pour parfaire l'efficacité de la première, il sera demandé l'extension à La Turballe.

L'île Dumet enfin va être classée réserve naturelle. C'est le résultat d'une concertation efficace entre le propriétaire, l'administration et différentes associations. Le décret est prêt, il ne manque que la signature du ministre. Ceci met fin à toutes les tentatives d'obtention de dérogations qui ont alimenté la chronique depuis pas mal de temps. ●



LE PATRIMOINE PIRIACAIS

Au sujet du Calvaire de Pen ar ran

Vers l'année 1926, un estivant bien connu des piriacais de l'époque, le docteur Bezy, qui après avoir résidé pendant un certain nombre d'années à la villa «la Sauvageonne» au Castelli, fit construire une nouvelle résidence à l'entrée du village de Pen ar ran.

Amoureux des vieilles pierres, il réunit dans son jardin bon nombre de spécimens qu'il glanait sur le territoire de la commune au cours de ses promenades. Point n'était besoin alors de recherches sérieuses pour trouver les échantillons désirés, il y en avait partout.

C'est ainsi qu'un jour de 1932, il découvrit dans un champ, près de Ternevé au lieu dit Kergobel, une vieille pierre sculptée représentant le Christ en croix.

Il est vraisemblable qu'il s'agissait d'un élément de vieux calvaire dont l'origine était inconnue.



A droite, la face arrière, méconnue, du calvaire de Pen ar Ran montre aussi une sculpture naïve, malheureusement très abîmée.
En arrière plan, à gauche : le «périmètre protégé».

Devant cette pièce de choix, (histoire du XVI^e siècle selon M. Henri Quilgars, archiviste) le docteur eut tout de suite l'idée de reconstituer l'édifice disparu, suivant son imagination, à proximité de sa nouvelle demeure.

Compte tenu de l'encombrement et du poids de cette sculpture, il demanda à M. Armand Rio, cultivateur au bourg de Piriac, d'en effectuer le transport dans son chariot, ce qui fut fait.

LE PATRIMOINE PIRIACAIS

Restaient à trouver les éléments constitutifs de l'ensemble du nouveau calvaire. Il récupéra les grosses pierres servant d'assise au monument, dans un fossé de l'enceinte du château de Kerjean, face à la maison de M. Boulard rue du Calvaire.

En possession de tous les éléments désirés, le constructeur était en mesure de réaliser son projet. Le résultat nous le connaissons puisque rien n'a été modifié depuis.

Dans quelles conditions ce calvaire a été considéré comme monument historique, je l'ignore, mais je puis affirmer, selon le témoignage de M. Rio, que seule la partie supérieure représentant le Christ a un caractère authentique mais d'origine inconnue.

Justifiée ou pas, cette décision crée une contrainte architecturale aux habitations dont la construction est projetée dans un rayon de 500 m en application des dispositions du code de l'urbanisme, et un certain nombre de propriétaires de terrains concernés ont connu et connaissent encore des problèmes.

Il y a cependant toujours des exceptions pour ne pas dire des passe-droits car l'édification d'un immeuble de grande hauteur, de style moderne, au pied même du calvaire n'a-t-elle pas été autorisée ? Question de relations sans doute, mais en tout état de cause une injustice difficilement admise par ceux qui se trouvent à tort ou à raison, compte tenu de ce qui vient d'être exposé, dans l'obligation de reconsidérer avec une certaine déception, certains détails, parfois secondaires, de leur projet de construction.

Georges Garnier

Abbé Coyaud (Le Petit Piriacais 20/4/1941)

Voir aussi Emile Lettre : PIRIAC au XIX^e siècle - Nantes 1978 ●



AU CROISIC visitez :

1^{er} AQUARIUM de la
CÔTE d'AMOUR

(l'un des tout premiers de FRANCE)

ouvert tous les jours

LA SAUVEGARDE DU LITTORAL : Acquisition de Parcelles par l'Etat

(suite du bulletin n° 12)

Commune d'ASSERAC

PONT-MAHE - 5000 m² achetés le 20 Février 1975 (parcelles H 717)
 ILE DE KERAVELO - 13 976 m² achetés le 5 Octobre 1978 (parcelles G 1249-1295)
 PEN BE - 1000 m² achetés le 7 Mars 1979 (parcelles AC 143)
 LE CLOS MARIA - 1095 m² achetés le 17 Octobre 1980 (parcelles AC 136-142)
 LE CLOS MARIA - 1000 m² achetés le 3 Décembre 1980 (parcelles AC 137 p)
 PEN BE - 600 m² achetés le 3 Décembre 1980 (parcelles G 1072 p)
 GRANDE ILE DE MESQUERY - 600 m² achetés le 2 Février 1981 (parcelles G 1072 p)

Commune de MESQUER

LA BOLE DE MERQUEL 85931 m² - 8 Avril 1974 (ex Métaire)
 ILE DE ROSTU 15980 m² 22 Octobre 1980 (parcelles ZC 1 et 3)

Ajouter les parcelles signalées dans notre précédent bulletin.

Commune de PIRIAC

BRAMBEL 484 m² achetés le 7 Décembre 1973 (parcelles ZA 145)
 PORS ER STER 1400 m² - 23 Juillet 1974 (parcelles ZB 293)
 LERAT 716 m² - 24 Mars 1976 (parcelles ZI 385)
 BOUDICOIS 1705 m² - 12 Mai 1977 (parcelles ZB 519)
 POINTE DE LA CROIX 9750 m² - 14 Mars 1979 (parcelles ZA 179)

Commune de LA TURBALLE

BELMONT 1110 m² - 25 Avril 1974 (parcelles AB 95 p)

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des achats actuellement en prévision, dès que nous pourrons avoir communication des dossiers. Certaines des zones ci-dessus vont faire l'objet d'aménagement et Pen Kiriak a d'ores et déjà été consultée, nous en reparlerons donc dans un prochain bulletin. ●

EDITORIAL (suite)

Si de tels contacts au niveau presque ille montrent déjà leur utilité, des échanges plus larges demeurent nécessaires. Un très bon exemple est donné pour la protection des marais salants : des scientifiques guérandais y travaillent mais la SSNOF aussi, la SEPNB aussi et j'en oublie... Une fédération efficace doit donc largement déborder du cadre local et faire abstraction d'éventuelles susceptibilités personnelles du moment que l'objectif est commun.

Pen Kiriak la première est très jalouse de sa personnalité et il est normal que chaque association conserve ses méthodes de pensée et d'action. Cette personnalité ajoutée à la connaissance du terrain font la valeur de nos associations locales.

L'Union de son côté, par sa représentativité, est mieux écoutée des Pouvoirs Publics, regroupe des compétences autrement dispersées et est prise en considération par la grande presse.

L'expansion même du mouvement associatif risque donc si elle se fait en ordre dispersé d'affaiblir son impact. Se fédérer est donc une impérieuse nécessité. Les associations locales de base en sont plus que jamais conscientes. Elles sont prêtes à se retrouver pour un débat commun très ouvert pour définir les nouvelles lignes d'action répondant à leurs préoccupations communes. ●



ATELIERS Jean-Marie PIERRE
10, rue des marais LE POULIGUEN

imprimerie **TYPO-OFFSET**

60.14.99

travaux publicitaires
commerciaux...